



⑫ **FASCICULE DE BREVET EUROPEEN**

④⑤ Date de publication du fascicule du brevet :
02.09.92 Bulletin 92/36

⑤① Int. Cl.⁵ : **A47B 3/083, A47B 1/03,
B44C 7/02**

②① Numéro de dépôt : **89121421.5**

②② Date de dépôt : **20.11.89**

⑤④ **Table à tapisser, pour peintre, pliante et à dimensions variables.**

③⑩ Priorité : **08.12.88 FR 8816287**

④③ Date de publication de la demande :
13.06.90 Bulletin 90/24

④⑤ Mention de la délivrance du brevet :
02.09.92 Bulletin 92/36

⑥④ Etats contractants désignés :
DE ES GB IT

⑤⑥ Documents cités :
**BE-A- 529 209
DE-B- 1 243 842
FR-A- 1 204 992
FR-A- 1 555 770
US-A- 2 680 661**

⑦③ Titulaire : **M.A.C.C. BATIMENT**
9, rue des Frères Lumière
F-86140 Chatellerault (FR)

⑦② Inventeur : **Merigot, Jean Paul**
Société Macc Zone Industrielle du Sanital
F-86104 Chatellerault Cedex (FR)

EP 0 372 284 B1

Il est rappelé que : Dans un délai de neuf mois à compter de la date de publication de la mention de la délivrance du brevet européen toute personne peut faire opposition au brevet européen délivré, auprès de l'Office européen des brevets. L'opposition doit être formée par écrit et motivée. Elle n'est réputée formée qu'après paiement de la taxe d'opposition (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

Description

Différents modèles de tables pliantes ou non, ou encore extensibles par rallonges ont fait l'objet des brevets désignés ci-dessous :

FR-A-1.204.992 (R. MONDELIN) décrit une table pliante dont les rallonges articulées viennent, en position "plié", s'inscrire dans l'épaisseur du cadre sous le plateau.

FR-A-2.367.447 (R. MONDELIN) décrit un piètement de table pliante.

FR-A-2.478.977 (Alfred WILBS) décrivant une table pliante extensible par tablettes additionnelles.

FR-A-2.310.724 (Mr. PLANCKE) décrivant une table pliante à piètement rabattable, équipé de roulettes.

FR-A-2.481.903 (Jean LAFARGUE) décrivant un mode de réalisation d'allonge, dans le sens de la longueur pour une table à l'italienne.

FR-A-1.193.972 (A. DUTOIR) décrit une table pliante pouvant recevoir des rallonges articulées et équipées chacune de deux pieds.

FR-A-1.193.298 (STELNICEANU) décrit une table à l'italienne.

FR-A-1.267.229 (Ets MARTIN & Cie) décrit un perfectionnement de table à l'italienne.

FR-A-1.242.597 (J. REQUENA) décrit une table à allonges automatiques coulissantes et articulées pour mise au niveau du plateau, toujours du type à l'italienne.

FR-A-1.156.277 (DELECLUSE) décrit une table à rallonges coulissantes et escamotables.

FR-A-1.168.349 (BAUDOINO) décrit une table à allonges coulissantes avec rampe d'exhaussement progressif pour mise à niveau du plateau principal.

FR-A-1.179.535 (VANDELLE) décrit une autre table à l'italienne.

FR-A-1.191.867 (Ets RENAUX & Cie) décrit un plateau en forme de caisson recevant les allonges repliées.

FR-A- 1.188.289 (FRANCON L) décrit une table pliante constituée en fait de deux tables juxtaposables et verrouillables entre elles par le cadre-support.

FR-A-2.160.212 (John SEARLE) décrit une table dont les allonges articulées peuvent servir de piètement en cas d'utilisation du format réduit.

FR-A-2.188.421 (MANK KHANK) décrit une table à piètement articulé en X donnant une hauteur variable à la table.

FR-A-1.244.460 (STELMICCANU) décrit une table pliante composée de deux plateaux inégaux, le plus petit servant d'allonge et venant se loger sous le plus grand.

FR-A-1.345.678 (JF POUSSET) décrit une table dont les allonges sont escamotées sous le pla-

teau et dont la mise en service se fait par translation et pivotement sur le plan vertical.

FR-A-2.251.986 (UNICUM S.A.) décrit un verrouillage de piètement de table.

BE-A-529209 (HELLEBAUT) décrit une table pliante composée de quatre panneaux articulés entre-eux et superposables dont le déploiement conjugué avec celui des pieds permet d'obtenir une table d'une seule dimension.

La présente invention a pour but d'obtenir, à partir d'une table (comme décrite dans la BE-A-529209) à tapisser pliante de peintre et notamment des éléments constitutifs du plateau, une autre table dont la largeur et la longueur peuvent être sensiblement augmentées par une seule opération.

Cette conception particulière permet de répondre (entre autres) au besoin des artisans peintres pour la pose des papiers peints ou des revêtements muraux à base de tissus dont les dimensions (largeur et/ou longueur) ont tendance à augmenter.

Cette particularité est obtenue au moyen d'un plateau, divisé en deux demi-plateaux d'égale surface, constitué chacun de deux panneaux superposés et articulés entre eux par des charnières à double articulation, suivant revendication 1.

Le panneau inférieur (de chaque demi-plateau) relié au cadre-support pliant en son milieu, par un ensemble axe-palier, pivote de 90° vers les deux extrémités du dit cadre.

Pour continuer l'opération d'extension de la table, le panneau supérieur du demi-plateau est rabattable vers le centre du cadre support, libéré suite à la rotation du panneau inférieur.

Cette simple manoeuvre de rotation et de rabattement des deux demi-plateaux, constitutifs de l'ensemble du plateau, permet d'augmenter simultanément la largeur et la longueur de la table.

L'invention est décrite ci-après plus en détail à l'aide de dessins représentant seulement un mode d'exécution.

La figure 1 représente la table à tapisser en position utilisation avec son plateau dans les dimensions minimums.

La figure 2 représente la table à tapisser en position utilisation avec son plateau dans ses dimensions maximums.

La figure 3 représente en coupe l'ensemble axe d'articulation du panneau inférieur sur son cadre support.

La figure 4 représente une vue de dessus du plateau et montre la rotation des deux demi-plateaux pour obtenir une augmentation des dimensions de la table.

La figure 5 représente une coupe au droit de la butée limitant la rotation des panneaux inférieurs des deux demi-plateaux.

La figure 6 représente en coupe longitudinale, la table à tapisser en position d'utilisation avec son pla-

teau dans ses dimensions minimums et montre le rabattement des panneaux supérieurs des deux demi-plateaux.

La figure 7 représente, en coupe, la liaison articulée entre deux panneaux du demi-plateau.

La figure 8 représente en coupe l'articulation entre deux panneaux des demi-plateaux en position superposée (c'est-à-dire lorsque la table est dans ses dimensions minimums).

La figure 9 représente la table à tapisser en position d'utilisation avec son plateau dans ses dimensions minimums et montre en trait mixte le pliage des barres d'écartement des pieds.

La figure 10 représente la table à tapisser en cours de pliage avec les pieds rabattus dans les demi-cadres 8.

La figure 11 représente la table à tapisser en position pliée pour le transport.

Suivant les figures 1, 2 et 3, la table pliante à tapisser représentée comporte deux demi-plateaux 1 et 2 composés respectivement de deux panneaux 3 et 4. Ces panneaux 3 et 4 sont articulés entre eux par des charnières à double articulation 7.

Les panneaux inférieurs 4 peuvent effectuer une rotation de 90° par rapport aux deux demi-cadres support 8 grâce à un axe 10, solidaire des panneaux 4, tournant dans un palier 11 fixé sur chaque demi-cadre 8.

Suivant les figures 4 et 5, la rotation est limitée à 90° au moyen d'une butée 12 venant se loger dans une lumière 13 pratiquée dans chaque demi-cadre 8. Cette butée 12, ainsi engagée dans cette lumière, permet d'obtenir un point d'ancrage supplémentaire du panneau 4 sur le demi-cercle 8 de façon à rigidifier l'ensemble.

Cette rotation permet, à partir d'un état initial de la table aux dimensions minimums (fig.1) d'obtenir une table aux dimensions maximums (fig.4).

En effet, les demi-plateaux 1 et 2 étant deverrouillés des demi-cadres 8 en libérant les fermetures 24 (fig.9), une rotation autour de l'axe 10 peut s'effectuer comme indiqué par la flèche sur la figure 4.

Les panneaux 4 viennent se placer à l'extrémité de leur demi-cadre 8. Il suffit alors de rabattre les panneaux 3 suivant la flèche comme indiqué sur la figure 6. Cette opération étant effectuée avec chaque demi-plateau de la table à tapisser on obtient alors un grand plateau dont la surface a doublé, la longueur étant alors égale à quatre fois la largeur d'un panneau 4, la largeur devenant égale à la longueur d'un même panneau 4.

Suivant les figures 7 et 8, les panneaux 3 et 4 de chaque demi-plateau sont articulés entre eux au moyen de charnières 7 à double axe d'articulation, permettant de juxtaposer ou de superposer les deux panneaux 3 et 4.

Toujours suivant figure 7, les charnières 7 pré-

sentent la particularité de ne pas avoir de noeud extérieur, de façon à éviter toute proéminence au niveau de la surface utile de la table.

Suivant les figures 1, 6 et 9, la table à tapisser pour peintre est composée de 2 demi-plateaux 1 et 2 solidaires de deux demi-cadres 8 articulés entre eux au moyen de charnières 14. Le piètement tubulaire est constitué de double-pieds 15 et 16 articulés respectivement sur les demi-cadres 8 en 17 et 26. L'écartement et la rigidité des pieds 15 et 16 sont assurés par des barres 18 articulées en 19 sur les pieds 15 et venant se crocheter à leur extrémité 22 sur la traverse 20 des pieds 16. La tension assurée par ces barres 18 amène les pieds 15 en butée sur les deux demi-cadres 8 pour obtenir une grande stabilité de l'ensemble de la table.

Toutes ces dispositions, décrites ci-dessus, permettent de replier la table en décrochant les barres 18 de la traverse 20, des pieds 16, les barres 18 se replient autour de leur axe 21 puis tournent autour de l'articulation 19 des pieds 15, l'extrémité 22 venant se crocheter alors sur la traverse 23 des pieds 15.

Suivant la figure 6, l'ensemble ainsi constitué peut se replier autour de l'axe 17 dans les demi-cadres 8.

Suivant la figure 10, les deux demi-cadres se replient l'un vers l'autre grâce à l'articulation 14 réunissant les deux demi-cadres 8 et immobilisés entre eux par le verrouillage 27. L'ensemble demi-plateaux 1, 2 - demi-cadres 8 se présente alors sous la forme d'un volume parallélépipédique réduit comme représenté sur la fig. 11.

La manutention et la préhension de ce volume étant favorisées par un orifice 25 pratiqué dans les panneaux 3 et 4 des demi-plateaux 1 et 2.

Revendications

1. Table à tapisser pliante, pour peintre, à dimensions variables, composée d'un cadre(8) plié en son milieu reposant sur un piètement (15) et (16) et d'un plan de travail constitué de deux demi-plateaux (1) et (2) de dimensions identiques composés chacun de deux panneaux de mêmes dimensions (3) et (4) articulés par paire au moyen de charnières (7) pour permettre leur superposition et/ou leur juxtaposition, caractérisée en ce que chaque paire de panneaux (3) et (4) en position superposée peut pivoter autour d'un axe (10) tournant dans un palier (11) suivant un débatement de 90° limité par une butée (12) vers les extrémités du cadre (8) libérant ainsi, sur la partie centrale du dit cadre, la place destinée à recevoir les deux panneaux (3) déployés pour obtenir en une seule opération un table de plus grandes dimensions (longueur et largeur) et que chaque paire de panneaux (3) et (4) laissée en position

superposée avant rotation sur le cadre 8 permet d'obtenir une table de plus petites dimensions (en longueur et en largeur).

2. Table à tapisser, pliante, pour peintre, à dimensions variables suivant revendication 1, caractérisée en ce que la butée (12), destinée à limiter à 90° la rotation des panneaux (3) et (4) en position superposée, vient s'engager dans une lumière (13) du cadre (8) de façon à conférer à l'ensemble la rigidité souhaitée de la table déployée dans ses grandes dimensions. 5
3. Table à tapisser, pliante, pour peintre, à dimensions variables, suivant revendication 1, caractérisée en ce que le panneau supérieur (3) de chacune des deux paires est articulé sur le chant du panneau inférieur (4) au moyen de charnières (7) à double axe d'articulation de façon à éviter toute saillie au niveau du plan de travail en position grande table ou sur le chant des dits panneaux superposés en position petite table. 10 15 20

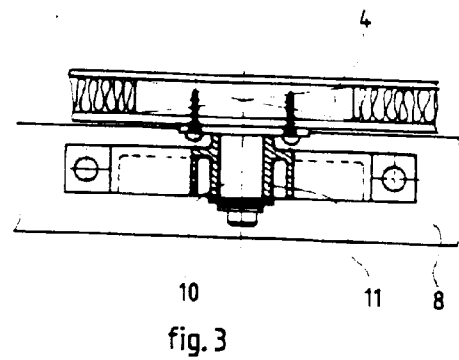
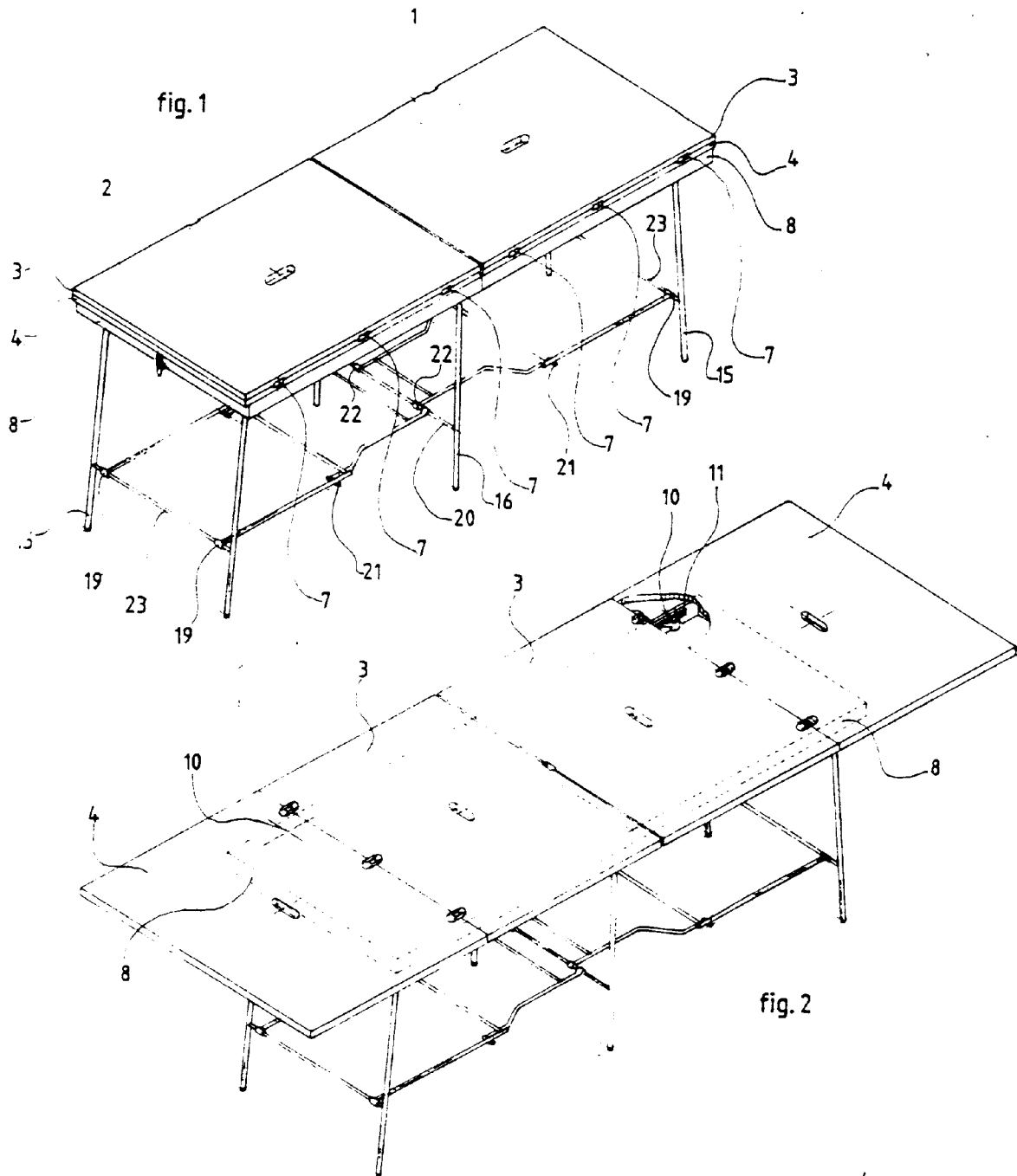
Claims

1. Adjustable size folding pasting table, for decorators, comprising a frame (8) with central folding joint mounted on a base (15) and (16) and a work surface made up of two identical half-boards (1) and (2) each comprising two panels of equal dimensions (3) and (4) jointed by means of a pair of hinges (7) so as to allow them to be superposed and juxtaposed. The design is specific in that each pair of panels (3) and (4), when in the superposed position, can pivot around an axis (10) turning on a bearing (11) following an arc of 90°, which is limited by a thrust-block (12), towards the edges of the frame (8), thus freeing up, in the central part of the said frame, the space provided to receive the two panels (3) opened out so as to create a larger table (in length and width) in a single movement, and leaving each pair of panels (3) and (4) in the superposed position before rotating them on the frame (8) produces a smaller table (in length and width). 25 30 35 40 45
2. Adjustable-size folding pasting table, for decorators, as in claim 1, but specific in that the thrust-block (12), designed to limit the rotation of panels (3) and (4) in the superposed position, slots into a groove (13) in the frame (8) in such a way as to obtain the desired level of rigidity for the structure as a whole when the large table surface is used. 50 55
3. Adjustable-size folding pasting table, for decorators, as in claim 1, but specific in that the

the upper panel (3) of each of the two pairs is jointed onto the edge of the lower panel (4) by means of flush hinges (7) in order to avoid any protrusion on the work surface in the large-table position or on the edges of the said superposed panels in the small-table position.

Patentansprüche

1. Tapezierklapptisch für Maler mit variablen Abmessungen, bestehend aus einem in der Mitte klappbaren Rahmen (8), der auf einem Fußgestell (15) und (16) ruht, und einer Arbeitsfläche, gebildet aus zwei gleich großen Plattenhälften (1) und (2), die jeweils aus zwei gleich großen Platten (3) und (4) bestehen, die paarweise mittels Scharnieren (7) beweglich sind, um sie übereinander und nebeneinander legen zu können, dadurch gekennzeichnet, daß jedes Plattenpaar (3) und (4) in der übereinandergelegten Position um eine Achse (10), die in einem Lager (11) dreht, um einen Ausschlag von 90° schwenken kann. Der Ausschlag wird mit einem Anschlag (12) an den Enden des Rahmens (8) begrenzt, derart, daß auf dem mittleren Teil des besagten Rahmens der Platz frei wird, der die beiden aufgeklappten Platten (3) aufnehmen soll, um in einem Handgriff einen Tapeziertisch größerer Abmessungen (Länge und Breite) zu erhalten und daß jedes Plattenpaar (3) und (4), das vor der Drehung auf den Rahmen 8 in der übereinandergelegten Position geblieben ist, einen Tisch geringerer Abmessungen (in Länge und Breite) ergibt. 10 15 20 25 30 35 40 45
2. Tapezierklapptisch für Maler mit variablen Abmessungen nach Patentanspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß der Anschlag (12), der dazu bestimmt ist, die Drehung der Platten (3) und (4) in der übereinandergelegten Position auf 90° zu begrenzen, in ein Loch (13) des Rahmens (8) greift, um damit der Einheit die gewünschte Steifigkeit des in seinen großen Abmessungen ausgeklappten Tisches zu geben. 50
3. Tapezierklapptisch für Maler mit variablen Abmessungen nach Patentanspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß die obere Platte (3) jedes Plattenpaares auf der Kante der unteren Platte (4) mit doppelgelenkigen Scharnieren (7) befestigt ist, um ein Hervorstehen auf der Arbeitsfläche des großen Tisches oder an der Kante der besagten übereinanderliegenden Platten des kleinen Tisches zu vermeiden. 55



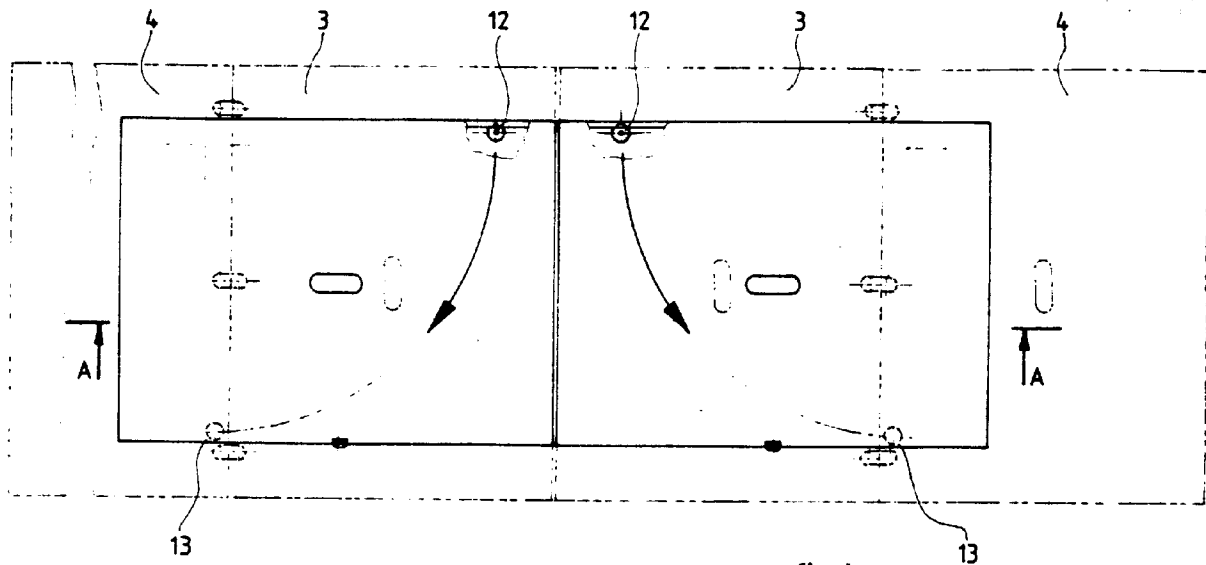


fig. 4

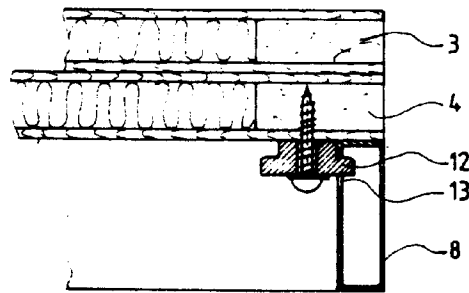


fig. 5

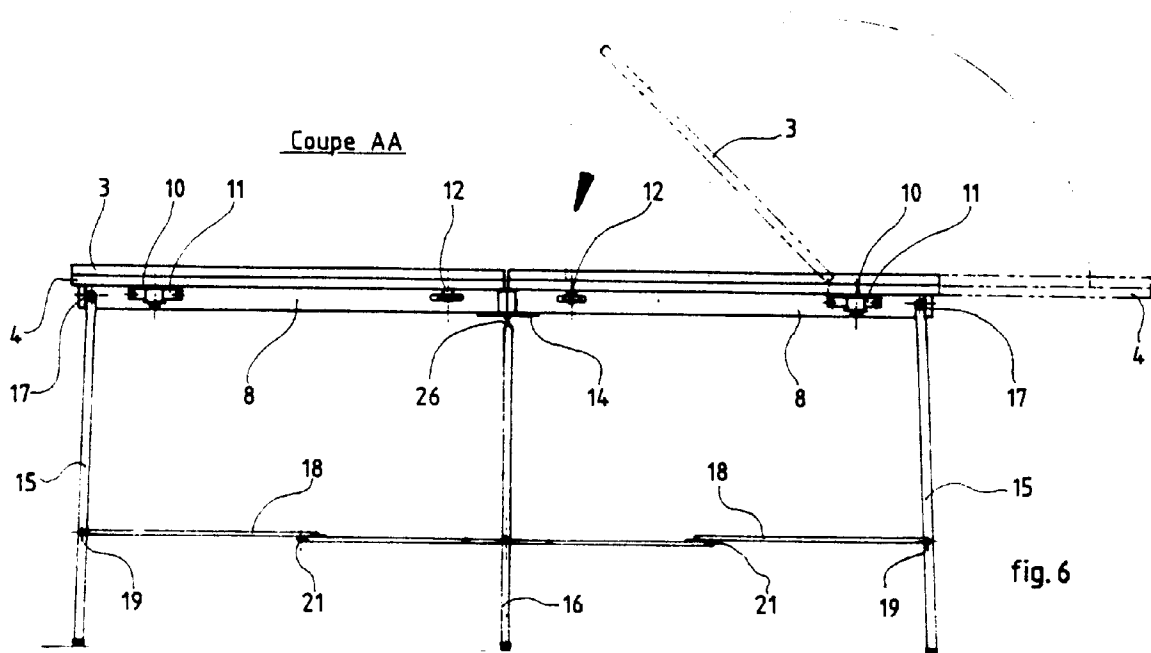


fig. 6

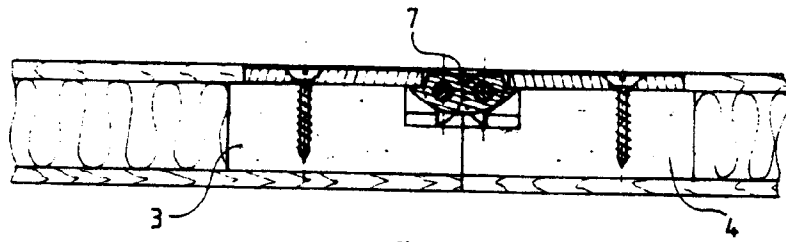


fig. 7

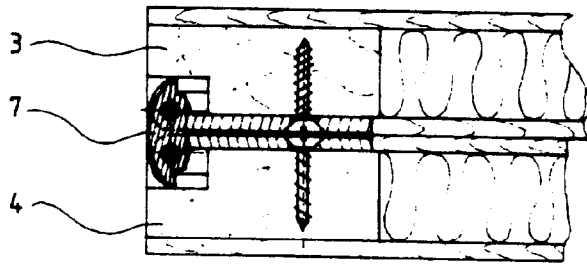


fig. 8

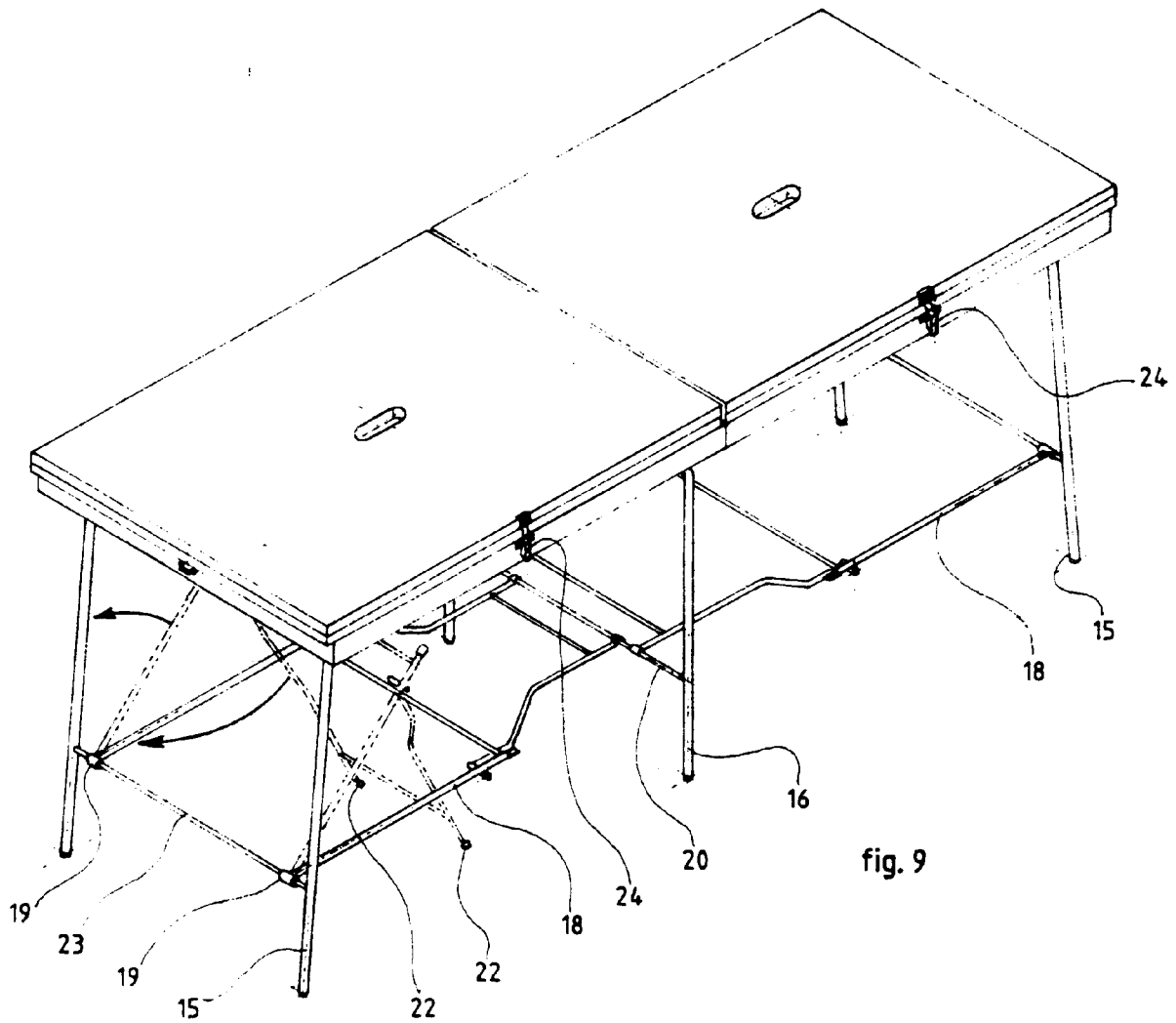


fig. 9

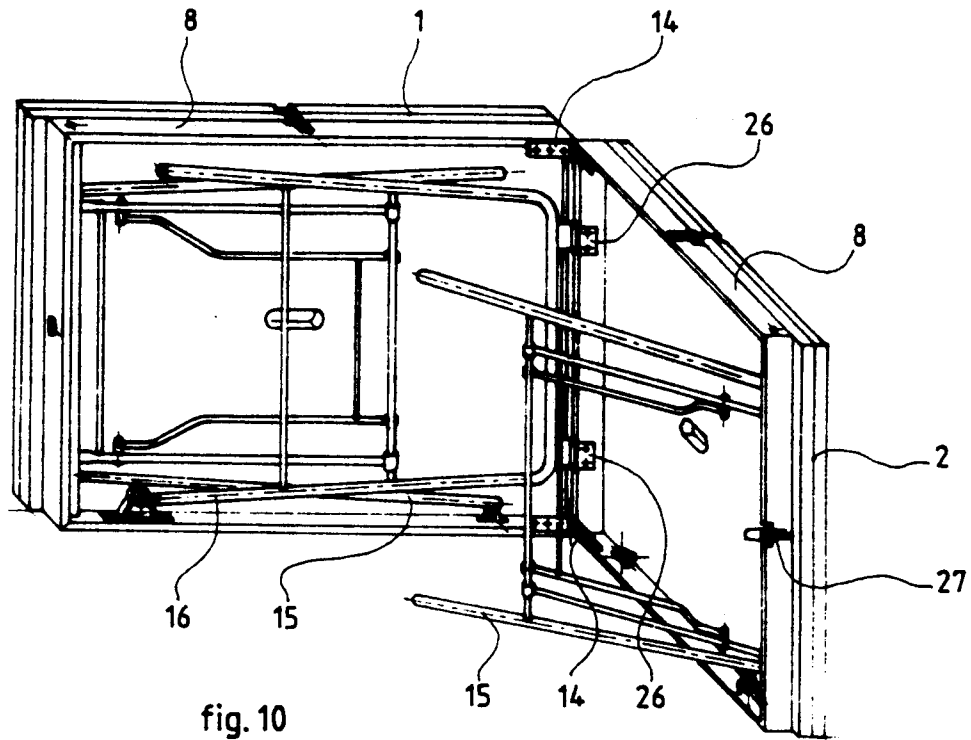


fig. 10

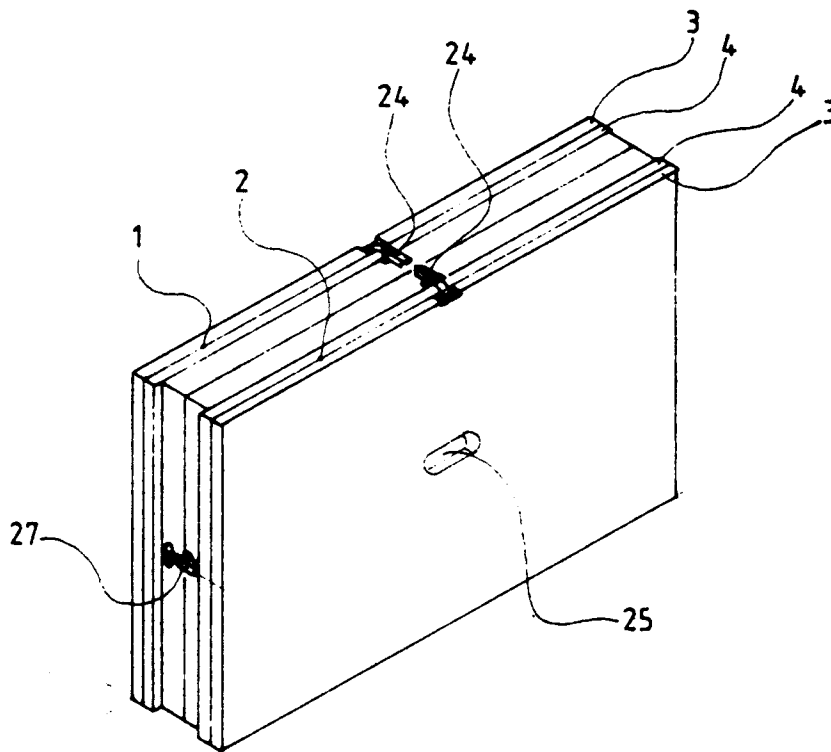


fig. 11